

Niveaux de service

Cadre de référence

Examen des services de la circulation aérienne d'aérodrome
numériques

pour

Hamilton (Ontario)

NAV CANADA
Niveaux de service
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5H3

Mai 2026

Table des matières

1. Objet.....	1
2. Portée de l'étude	1
3. Contexte.....	1
4. Méthodologie.....	1
5. Ressources humaines.....	2
6. Plan de gestion des activités	2
7. Importance des changements	3
8. Ressources financières	3
9. Consultations.....	3
10. Plan de gestion de la sécurité.....	4
11. Autorité	4

1. Objet

Le présent cadre de référence a pour but d'entreprendre une étude aéronautique (l'« étude ») visant à examiner le recours aux services de la circulation aérienne d'aérodrome numériques (DAATS) pour fournir le service de contrôle d'aéroport à Hamilton, en Ontario.

2. Portée de l'étude

L'étude servira à évaluer les principaux points à considérer pour la prestation du service de contrôle d'aéroport au moyen des DAATS. Cette étude comprendra des consultations officielles auprès des parties prenantes afin de déterminer la présence d'éventuels problèmes, ainsi que les mesures d'atténuation qui pourraient s'avérer nécessaires si des changements sont recommandés dans la prestation des services.

3. Contexte

L'aéroport international John C. Munro de Hamilton se trouve au sud de Hamilton et à 33 milles marins (NM) au sud-ouest de l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto (CYYZ). La Ville de Hamilton est propriétaire de l'aéroport qui est exploité par Tradeport International Corporation.

L'aéroport possède deux pistes asphaltées, soit la 06/24 (6 010 pieds sur 150 pieds) et la 12/30 (10 006 pieds sur 197 pieds). Le seuil de la piste 12 est décalé de 1 608 pieds. NAV CANADA assure un service de contrôle d'aéroport 24 heures sur 24 dans une zone de contrôle de classe D, de 7 NM et de forme irrégulière, qui s'étend de la surface jusqu'à 4 500 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL). En 2025, on y a compté 39 281 mouvements d'aéronefs, dont 58 pour cent effectués selon les règles de vol aux instruments (IFR) et 42 pour cent, selon les règles de vol à vue (VFR).

En 2022, NAV CANADA a annoncé le lancement de son initiative des aménagements numériques visant à moderniser et à numériser la prestation des services de la circulation aérienne (ATS) aux aéroports canadiens au cours des 15 à 20 prochaines années. En janvier 2023, NAV CANADA a confirmé que Kingston avait été sélectionnée pour accueillir un aménagement numérique, qui offrirait au départ un service consultatif d'aéroport (AAS) à l'aéroport de Kingston au moyen des DAATS. En 2025, NAV CANADA a annoncé que l'aéroport de Hamilton avait été choisi comme deuxième emplacement pour le passage à l'aménagement numérique DAATS de Kingston. La transition à Hamilton commencera une fois que la mise en œuvre de l'AAS à Kingston aura été validée.

4. Méthodologie

L'étude permettra de déterminer, d'évaluer et d'analyser les renseignements recueillis au moyen de la collecte de données et de la consultation avec les utilisateurs et les parties prenantes. L'étude doit permettre :

- 1) de confirmer les exigences des parties prenantes pour les services faisant l'objet d'un examen;

- 2) d'analyser les préoccupations et les problèmes soulevés par les parties prenantes;
- 3) d'élaborer des solutions et des options possibles;
- 4) de procéder à une détermination des dangers et évaluation des risques sur les problèmes, le cas échéant;
- 5) de présenter des recommandations à la haute direction et au Conseil d'administration aux fins d'approbation;
- 6) d'assurer la coordination avec les gestionnaires appropriés qui participeraient à la mise en œuvre technique et opérationnelle de tout changement de service proposé;
- 7) d'assurer la coordination avec Transports Canada.

Une analyse de rentabilisation sera élaborée afin de valider les recommandations, le cas échéant.

5. Ressources humaines

L'équipe chargée de l'étude sera une équipe multidisciplinaire composée de personnes représentant des domaines opérationnels, techniques et de soutien cruciaux selon les besoins.

Cette équipe s'assurera que la consultation avec les parties prenantes intéressées ou concernées est suffisante avant de formuler toute recommandation à la haute direction.

Elle effectuera également une analyse des risques et pourra faire appel aux parties prenantes pour participer à l'évaluation de certains scénarios de risque.

Chef d'équipe : Gestionnaire, Niveaux de service

Collaboration :

- Spécialiste, Niveaux de service
- Gestionnaires ou personnel de la région d'information de vol de YYZ
- Groupe Gestion de l'information aéronautique
- Groupe Technologies de NAV CANADA
- Groupe Performance de l'entreprise de NAV CANADA
- Groupe Relations avec l'industrie et les parties prenantes de NAV CANADA
- Autres personnes, au besoin

6. Plan de gestion des activités

Approbation du cadre de référence : avril 2026

Lors de la réalisation de l'étude*, les activités suivantes seront entreprises :

- 1) Élaboration d'un plan de communication et de consultation — printemps 2026
- 2) Début de l'étude – printemps 2026
- 3) Consultations – automne 2026
- 4) Évaluation des résultats des consultations – hiver 2026
- 5) Détermination des dangers et évaluation des risques – hiver 2026
- 6) Mise au point du rapport de l'étude aéronautique – hiver 2026

7) Approbation de la direction générale et du Conseil d'administration – hiver 2027

Si une proposition de modification est approuvée :

- 8) Publication d'un avis de proposition – printemps 2027
- 9) Communication de l'évaluation finale à Transports Canada pour examen de la sécurité – printemps 2027

Après obtention de l'accord de Transports Canada :

- 10) Coordination du plan et des dates de mise en œuvre avec les groupes concernés – à déterminer
- 11) Préparation d'un document pour le groupe Gestion de l'information aéronautique – à déterminer
- 12) Préparation et publication de la circulaire d'information aéronautique – à déterminer
- 13) Préparation et publication d'un avis – à déterminer
- 14) Mise en œuvre – à déterminer
- 15) Surveillance et examens postérieurs à la mise en œuvre – à déterminer

* Le calendrier de l'étude peut faire l'objet de changements.

7.Importance des changements

Certaines des options de prestation de services proposées peuvent représenter un changement important pour un groupe non négligeable d'utilisateurs. Si tel est le cas, des avis officiels, conformément à la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile*, s'appliqueront.

8.Ressources financières

Les changements relatifs à la conception des services pourraient nécessiter un soutien technique. Ces exigences seront cernées à mesure que l'étude progressera en vue d'entamer la planification de projet pour la mise en œuvre des recommandations d'ingénierie figurant dans le rapport de l'étude.

9.Consultations

Un plan de consultation approprié sera rédigé. Il comprendra des consultations officielles avec les parties prenantes afin de déterminer s'il existe des problèmes et les mesures d'atténuation qui peuvent s'avérer nécessaires si des changements sont recommandés.

Les organisations de l'aviation représentant les aéroports, l'aviation générale, l'aviation d'affaires et d'autres organisations, selon le cas, seront consultées dans le cadre de l'étude. Une liste des utilisateurs et des parties prenantes consultés sera jointe au rapport de l'étude.

Si vous avez des questions ou souhaitez apporter votre contribution à l'étude, vous pouvez le faire en envoyant un courriel à studies.etudes@navcanada.ca ou en écrivant à l'adresse suivante :

Adresse municipale/du service de messagerie Adresse postale

NAV CANADA Niveaux de service 151, rue Slater Ottawa (Ontario) K1P 5H3	NAV CANADA Niveaux de service C.P. 3411, succ. T Ottawa (Ontario) K1P 5L6
---	--

10. Plan de gestion de la sécurité

NAV CANADA préparera un plan de gestion de la sécurité du projet qui précisera les responsabilités liées à la mise en œuvre découlant de l'étude, y compris les mesures d'atténuation et de surveillance pour mettre en œuvre tout changement de service.

11. Autorité

Le présent document a été publié sous l'autorité de la vice-présidente adjointe, Relations avec l'industrie et les parties prenantes.